

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2017

---

**ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AC79

présenté par

M. Berta, Mme Essayan, M. Garcia, Mme Mette et Mme Maud Petit

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après la première phrase de l'alinéa 5, insérer la phrase suivante :

« Ce dispositif s'inscrit dans un parcours d'information et d'orientation personnalisé dont la continuité est assurée par une concertation entre les enseignants du secondaire et du supérieur avec les professionnels de l'orientation de ces deux niveaux d'études. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à inscrire le dispositif d'information et d'orientation mis en place pour les candidats lors de la procédure nationale de préinscription dans un parcours global d'accompagnement des lycéens et étudiants de premier cycle, afin de garantir la cohérence des messages délivrés.

Il fait suite au constat, dressé par le médiateur de l'éducation nationale dans son rapport pour l'année 2016, de discordances entre les messages délivrés au moment de l'inscription et la politique d'orientation active menée dans les lycées.

L'amendement propose donc d'assurer une continuité en pensant le dispositif d'accompagnement à la préinscription comme une étape du parcours d'orientation et de construction d'un projet et en assurant la bonne connaissance des filières du supérieur tout au long du parcours d'orientation par une coordination accrue des acteurs de l'orientation du secondaire et du supérieur.